

COMITÉ AD HOC SUR LES DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES (CAHDPH)

STRASBOURG – 5 AU 7 OCTOBRE 2016

I- Transcription de l'intervention du délégué du Saint-Siège sur le point 6 de l'ordre du jour (table ronde « L'éducation inclusive et sur le handicap en lien avec la formation des professionnels sur les droits de l'homme »)

Je souhaite intervenir sur la formation des professionnels et l'accompagnement qui pourrait leur être apporté. La question que chacun de nos Etats doit se poser est la suivante : ***Qu'avons-nous à dire à tous ceux que leur profession amène à s'occuper de personnes en situation de handicap ?***

L'un des intervenants à la table ronde a suggéré très justement que nous changions « notre disque dur » lorsqu'il s'agit de parler du handicap. Je crois que nous devrions, au-delà des suggestions techniques qui ont été évoquées, mettre en avant deux choses à propos de l'éducation inclusive considérée au plan anthropologique, qui seraient de nature à conforter les professionnels : l'une se rapporte aux préjugés, dont plusieurs d'entre vous ont parlé (1) ; l'autre à la nature même de leur métier (2).

1) Il faut d'abord rappeler inlassablement la nécessité d'aller au-delà des préjugés, des craintes, des doutes et des malentendus.

Pour cela, il nous revient de mettre en garde les professionnels - mais cela est vrai aussi pour chacun de nous - contre deux penchants naturels de nos sociétés et de nos Etats :

- le premier est de ne considérer que les inaptitudes de ceux qui ont un handicap ou une fragilité visible. Nous devons au contraire veiller à nous appuyer systématiquement sur leurs capacités. Quel que soit son handicap, toute personne a une double aptitude : d'abord une aptitude à « faire », et généralement beaucoup plus qu'on ne croit ou qu'on ne suppose ; et surtout une aptitude à « être », et en ce domaine les personnes handicapées sont souvent beaucoup plus douées que beaucoup de valides ! Sachons le reconnaître et ***parier chaque fois que possible sur les capacités des personnes plutôt*** que de considérer leurs limites ;

- le second écueil dont il importe de se méfier, c'est d'appréhender la personne qui a un handicap en termes d'inutilité, de contraintes et de coûts (y compris dans nos politiques publiques !).

Il est vrai que les difficultés sont souvent grandes mais il est aussi vrai qu'on peut ***aborder la personne handicapée en voyant sa fécondité et ses richesses***. Toutes ont beaucoup à donner à la société dont elles font parties, à lui apporter, à lui révéler. Par exemple, l'importance primordiale de ***la gratuité***, que beaucoup de nos pays ont oubliée ; qu'il y a dans la vie des choses qui sont plus importantes que d'autres, et que ***tout n'est pas nécessaire ou essentiel*** ; qu'accompagner une personne fragile ***nous rend souvent capables de choses plus belles***, plus grandes, plus inouïes que nous ne l'imaginions ; que ***l'amour de la personne***, dont tous ont besoin et dont chacun est capable, peut être un levier formidable sur lequel les professionnels devraient être invités à s'appuyer.

2) Il est aussi indispensable de dire et de redire aux professionnels la grandeur de leur métier, de leur mission.

Les professions du handicap sont souvent, dans nos pays, dévalorisées, victimes d'un manque d'estime et de reconnaissance, exposées au doute et à la lassitude, qui induisent parfois - souvent - la tentation du découragement et de la routine.

Nous devons dire aux professionnels - et les en remercier - que ***leur activité est au cœur des enjeux les plus fondamentaux de nos sociétés dites « développées »***. Parce que les personnes handicapées nous obligent à nous poser trois questions qui sont au centre de la pratique de ces professionnels mais aussi de la vocation de notre Comité (et que devrait se poser tout décideur public) :

- première question : qu'est-ce que l'homme ? Nous parlons beaucoup, dans notre Comité, des « droits de l'homme », et c'est une orientation qui doit être saluée. Dans ce débat important, ceux

qui font profession d'accompagner des personnes fragiles sont mieux placés que quiconque pour dire la grandeur et la dignité de chacun au-delà de ses fragilités ou de ses handicaps ;

- deuxième question : qu'est-ce qui fait qu'un homme est grand, beau et utile ? Les professionnels du handicap peuvent répondre, car ils en font l'expérience dans leur quotidien comme les parents dans leur chair, que tout homme est grand parce que, quelle que soit la gravité de son handicap, il est un homme ou une femme, c'est-à-dire qu'il est doué pour des choses plus grandes que son enveloppe corporelle ou le niveau de son quotient intellectuel : la beauté, la joie, l'amour, l'aspiration à la transcendance...

- troisième question, enfin, que nous pouvons adresser aux professionnels : qu'est-ce qui fait grandir l'homme, et notamment celui qui est handicapé et dont je m'occupe ? Ceux qui accompagnent des personnes avec un handicap peuvent répondre mieux que nous tous que le plus important, c'est l'attention que je lui porte, la délicatesse que je mets à prendre soin de lui, l'amour que je lui porte.

En conclusion, en remerciant les orateurs pour la pertinence de leurs propos, il me semble important que nous nous souvenions, au moment où nous mettons la dernière main au projet de Stratégie du Conseil de l'Europe pour les cinq prochaines années, que, avant la mise en œuvre de techniques, de compétences, de savoir-faire ou de droits (qui sont bien sûr indispensables), la première priorité à l'égard des professionnels en charge de l'éducation inclusive est de **redonner du sens à leur engagement** et de montrer que c'est là que se joue l'un des enjeux majeurs non seulement pour la dignité des personnes handicapées mais aussi pour la dignité de nos 49 Etats.

En effet, c'est au soin qu'elle prend de ses enfants les plus fragiles, ceux qui sont « *aux périphéries* » de la société, comme dit le Pape François, qu'on juge du niveau de civilisation d'un Etat. Et je crois que ***nous avons tous à faire des progrès pour que l'inclusion ainsi comprise devienne une réalité***. Cela dépend de nous. Je vous remercie.

*

II- Transcription de l'intervention du délégué du Saint-Siège sur le point de l'ordre du jour relatif à la stratégie du Conseil de l'Europe sur le handicap 2017-2023)

Le projet de Stratégie que nous examinons apparaît à la fois très positif et constructif. Le Saint-Siège salue les nombreuses améliorations apportées par le groupe de travail (task force) depuis la dernière réunion du Comité ; il partage les cinq orientations qu'elle comporte et il se félicite que ce document se préoccupe à la fois de l'extension par nos Etats des droits des personnes handicapées et de l'efficacité des mesures qui seront prises, puisqu'il prévoit pour la première fois un dispositif de suivi annuel.

Je souhaiterais juste appeler l'attention du Comité sur l'absence préjudiciable, dans le projet, d'un mot qui me semble bien résumer à la fois nos échanges, les intentions formulées par les Etats et les priorités traduites dans le projet de Stratégie : le mot « **Accueil** ».

Les personnes avec un handicap, qui sont la raison d'être de notre Comité, valent toujours plus que leur situation physique, mentale, psychologique, sociale, professionnelle... Et elles valent plus aussi que tous les droits que nous devons leur reconnaître et que les actions que nous mettons en œuvre pour répondre à leurs besoins ou à leur situation.

Rien n'est plus précieux qu'un homme, une femme, un enfant, a fortiori quand il est plus fragile que les autres. C'est pourquoi, ce dont il s'agit pour notre Comité comme pour chacun de nos Etats - pour que les droits, les plans d'action et des dispositifs techniques servent à quelque chose - c'est de ***faire en sorte que - quel que soit le stade de son existence - toute personne soit accueillie et se sente effectivement bienvenue*** dans la société ou la communauté à laquelle elle appartient.

Un ajustement rédactionnel pourrait dès lors être effectué en ce sens dans l'un des paragraphes de notre projet de Stratégie. Je vous remercie.

*